

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/08/2025 - B2025/010232 - 2018 B 01568 - 843 890 765 - ROMANE
PATRIMOINE

Désignation de l'entreprise		SASU ROMANE PATRIMOINE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		32 AVENUE JEAN MARTOURET 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON				
Numéro SIRET*		8 4 3 8 9 0 7 6 5 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2024		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	2 326 819	
	Total I (5)		044	048	2 326 819	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068	070	
				072	074	662 721
	Valeurs mobilières de placement		080	082	55 980	
	Disponibilités		084	086	7 247	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	725 949	
	Total général (I + II)		110	112	3 052 768	
PASSIF				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		2 600 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		38 030	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		246 390	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		21 839	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		2 906 261	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 553	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169		116	
	Comptes courants d'associés		173		143 837	
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		146 507		
Total général (I + II + III)		180		3 052 768		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	50	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU ROMANE PATRIMOINE		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	
			et livraisons	215	
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217	
		{ services*			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
				2	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	
				2	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242
					3 601
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243
	Rémunérations du personnel*				250
					17 606
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
					2 680
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI)			255
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
			Total des charges d'exploitation (II)	264	
				23 887	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	
				(23 885)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280
	Produits exceptionnels	(IV)			290
	Charges financières	(V)			294
					543
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348		
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	
				21 839	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	21 839	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318
	Provisions non déductibles*				322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248
					330
					1 627
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
ZRD (44. terdecies)	127	JEI (44. sexies A)	989		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	ZRR (44. quindécies)	138		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
Dont divers				350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	32 551	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354
				9 084	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356
	Déficits antérieurs reportables : *.....	6 074	dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372
				9 084	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ROMANE PATRIMOINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 052 769 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 21 840 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 326 769	50		2 326 819
Total	2 326 769	50		2 326 819
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				2 326 819

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI LES IRIS 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	5 000	4 566	99,99	4 566
SAS DC IMMO 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 485 000	254 895	100,00	247 716
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS EFFICIMO 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON			49,00	
SASU OPTISSIMMO 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON			30,00	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 489 999	1 489 999	191 439		32 552
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 662 722 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	662 722	662 722	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	662 722	662 722	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 600 000,00 euros décomposé en 260 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 146 508 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 554	2 554		
Dettes fiscales et sociales	116	116		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	143 838	143 838		
Produits constatés d'avance				
Total	146 508	146 508		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	143 838			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 63 445 euros.

ROMANE PATRIMOINE
Société par actions simplifiée au capital de 2 600 000 euros
Siège social : 32 avenue Jean Martouret,
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
843 890 765 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 21 839,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 21 839,69 euros
A la réserve légale1 091,98 euros

Un prélèvement sur le compte « Autres réserves » de99 252,29 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique 120 000,00 euros
Soit 0,46 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 27 juin 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

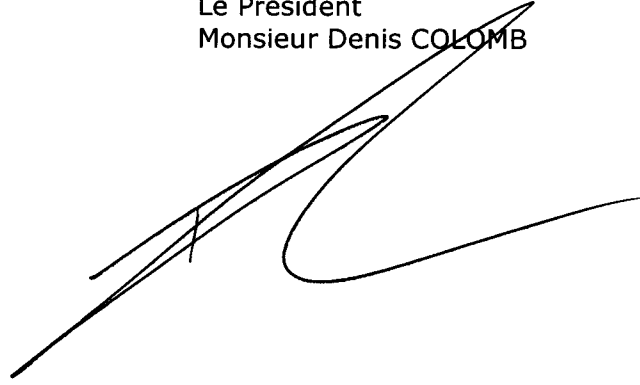
Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Denis COLOMB

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape, likely representing the name Denis Colomb.

